

Réticences

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **39-40 (1967)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-126297>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Réticences

Il y a quelques mois, quand j'étais allé interviewer le professeur Jöhr, président de la commission chargée d'étudier les charges à venir de la Confédération, je m'étais étonné que cette commission ait semblé accepter avec résignation l'accroissement continu des dépenses fédérales et qu'elle n'ait pas admis au moins une limitation des dépenses. Mon interlocuteur m'avait répondu qu'en décembre 1966, le Parlement avait cédé à quelques propositions d'économies parce qu'il était sous l'impression que lui avait causée l'annonce d'un déficit présumé considérable. Mais il me dit clairement que cela ne durerait pas, que le Parlement s'empresserait d'oublier ses craintes pour revenir à ses anciennes habitudes et que, dans ces conditions, l'obtention par lui de mesures d'économies était pour le moins problématique.

Les faits semblent lui donner raison. Dès le printemps, on a vu le Parlement adopter une attitude de plus en plus réticente envers les économies proposées par le Conseil fédéral. A la session de mars, le Conseil des Etats avait déjà fortement réduit la portée d'économies pourtant bien modérées que le Conseil fédéral proposait de réaliser en réduisant à juste titre les subventions aux chemins de fer privés. La commission de la Chambre haute formule maintenant des propositions qui battent sérieusement en brèche l'effort d'économies proposé par le gouvernement dans d'autres domaines. Il s'agit notamment des réductions proposées en matière de constructions pour la pro-

La ferme de colonisation

Lors de la dernière assemblée de l'Association suisse pour la colonisation intérieure, les participants ont débattu de la question des constructions agricoles, tout particulièrement des réalisations dans le canton d'Argovie où la coopérative agricole argovienne favorise l'implantation de fermes de colonisation. Le but poursuivi par cette coopérative est de préserver le sol à proximité des villages et de réduire ainsi les distances entre les champs et la ferme. Considérée sous cet angle, l'exploitation agri-

tection civile et pour certaines subventions agricoles. Quant à la commission du Conseil national, elle manifeste de semblables tendances au sabotage des mesures d'économie. Le baron Louis disait, voici plus d'un siècle, «faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances». Le Parlement fait en matière financière une politique détestable car il est soumis aux influences de groupements d'intérêts particuliers qui, sans aucun égard pour la situation des finances publiques, cherchent avant tout à maintenir les avantages que leur procure le système des subventions. Et l'on se plaindra sans doute, ensuite, de voir la Confédération demander des augmentations d'impôts. Car telle est la logique des intérêts particuliers, quand ils s'opposent à l'intérêt général.

Gracchus
«L'Ordre professionnel»

51

SIMILIS

**Farine de pierre
Granulés pour mosaïques**

RACLITE

**Enduits pour façades et intérieurs
Toutes applications**

GRANITA

Enduits pour intérieurs

R. CHARRIÈRE-UDINI
Chemin du Chêne 13 bis

Fabrique de sable artificiel

Renens
Téléphone (021) 34 33 19